

## COMMUNE DE MOLLAU

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2014  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<b><u>Nombre de Conseillers élus</u></b>	:	11
<b><u>Nombre de Conseillers en exercice</u></b>	:	10
<b><u>Nombre de Conseillers présents</u></b>	:	07 jusqu'à 20h30 08 à partir de 20h30

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER, Myriam MORRI et  
Valérie SCHOENENBERGER

M. Yves KLEIN

M. Francis RUEFF (à partir de 20h30)

#### Absents excusés :

- M. Olivier ROMINGER donnant procuration de vote à M. Yves KLEIN
- M. James VALLEE donnant procuration de vote à Mme Myriam MORRI

-----

Assistaient également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial  
ainsi qu'un auditeur.

-----

Le Conseil Municipal désigne Mme Valérie SCHOENENBERGER en qualité de  
Secrétaire de Séance.

-----

- ✓ Approbation du PV du 13 décembre 2013
- ✓ Approbation du PV du 07 janvier 2014
- ✓ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2014
- ✓ GAEC le Cabriolait
- ✓ Parcelle 38 – Section 2 (0.90 ares de sol) – régularisation de propriété
- ✓ Emploi d'insertion
- ✓ Travaux forestiers 2014
- ✓ Coupes 2014
- ✓ Demande de résiliation à l'abonnement au chauffage communal
- ✓ Installation d'une clôture

.../...

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'avancer le point neuf au point trois.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement d'avancer ce point.

- - - - -

### **N° 02 - Approbation du PV du 13 décembre 2013**

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

### **N° 03 - Approbation du PV du 7 janvier 2014**

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

### **N° 04 - Demande de résiliation à l'abonnement au chauffage communal**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Marie-Paule ANTONELLI reçu en Mairie en recommandé avec accusé de réception le 23 décembre 2013 dans lequel elle souhaite résilier son abonnement au réseau de chaleur bois communal.

Il donne également lecture de la réponse adressée à Mme ANTONELLI en informant cette dernière que l'abonnement a été contracté par M. Sylvain ANTONELLI et que l'article 12 du contrat de chauffage stipule un délai légal de 3 mois de préavis :

*« le contrat est valable dès signature de l'usager et court de la date de mise en chauffe demandée par le signataire aux conditions particulières.  
Le gestionnaire pourra toutefois surseoir à la mise en chauffe des bâtiments tant que les installations techniques du réseau de l'usager ne seront pas conformes aux règles de l'art ou que l'usager n'aura pas rempli toutes les clauses financières prévues.  
Le présent abonnement est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.  
La résiliation devra se faire par lettre recommandée envoyée trois mois avant le terme de chaque renouvellement. »*

La date anniversaire (novembre 2012) de la signature du contrat étant dépassée, il convient donc de décider de la suite à donner. En l'absence de l'approbation de M. ANTONELLI, le Conseil ne peut pas accéder à la requête de Mme ANTONELLI.

.../...

Interrogé à ce sujet et après en avoir débattu, le Conseil, unanimement,

**DEMANDE** une nouvelle lettre de résiliation co-signée par Mme Marie-Paule ANTONELLI et M. Sylvain ANTONELLI.

**DECIDE** qu'à réception de cette lettre, un délai de 3 mois de préavis sera appliqué.

#### **05 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2014**

Préalablement au vote du Budget Primitif 2014, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2013, à savoir :

Chapitres des dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement votées en 2013	25 % des dépenses globales d'investissement de 2013
20	2 900.00 €	725.00 €
21	17 120.00 €	4 280.00 €
23	158 000.00 €	39 500.00 €
TOTAL		44 505.00 €

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2014.

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

**ACCEPTE** unanimement cette demande.

.../...



Interrogé à ce sujet, le Conseil

**DEMANDE** la prise en charge des frais de notaire et de géomètre par M. Noël ANDRES ;

**FIXE** le prix de vente à 5 € symboliques, minimum encaissable en comptabilité publique.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y relatif.

### **N° 08 - Emploi d'insertion**

*Ce point la concernant, Valérie SCHOENENBERGER quitte la salle de séance.*

Le Maire informe le Conseil de la possibilité de créer un poste de CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) afin d'exécuter dans un premier temps les travaux d'isolation de grenier dans le bâtiment de l'Ecole. Dans un deuxième temps, d'assister l'Agent Technique pour des travaux de broyage en forêt (application de la loi qui interdit à une personne seule de travailler en forêt).

Cet emploi, sur une durée d'un an, renouvelable, permettra également l'entretien des espaces verts et de l'ensemble de la voirie communale.

Ce contrat de travail CAE, pour une durée hebdomadaire de 21 heures, sera pris en charge à 70 % par l'Etat et 30 % par la Commune, ce qui représentera une dépense mensuelle d'environ 400 €, sur la base du SMIC.

Le Maire rappelle également à l'Assemblée qu'actuellement un certain nombre de chômeurs domiciliés dans le village seraient susceptibles de bénéficier de ce contrat.

Interrogé à ce sujet, le Conseil,

**DECIDE** de créer un poste de CAE à compter du 11.02.2014 ;

**PREND** bonne note que ce CAE effectuera 21 heures par semaine ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer un CAE pour une période de 12 mois ;

**CHARGE** le Maire de nommer la personne ayant les capacités requises à ce poste d'aide à notre Agent Technique ;

**FIXE** le salaire horaire de la personne désignée au coût horaire du SMIC

**APPROUVE** à l'unanimité cette proposition et **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents y relatifs.

*Valérie SCHOENENBERGER rejoint la salle de séance.*

.../...

### **N° 09 - Travaux forestiers 2014**

M. Yves KLEIN expose, en détail, les travaux prévisionnels pour 2014. Ce point sera rediscuté en Commission Forêt, puis à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **N° 10 - Coupes 2014**

Ce point sera rediscuté en Commission Forêt, puis à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **N° 11 - Installation d'une clôture**

*Ce point le concernant, Francis RUEFF quitte la salle de séance.*

Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été sollicité par M. Paul RUEFF afin de participer au remplacement de la clôture entre sa propriété et le plateau sportif, propriété communale. La clôture actuelle n'a pas été édiflée sur la limite mitoyenne.

Suite à la nouvelle proposition de M. le Maire, M. Paul RUEFF accepterait de participer au financement de la clôture à hauteur de 30 %. La clôture ne sera plus mitoyenne, elle sera placée à 5 cm de la limite réelle, côté communal.

Interrogé à ce sujet, le Conseil,

**ACCEPTE** unanimement cette nouvelle proposition ;

**AUTORISE** le Maire à signer les documents y relatifs ;

**CHARGE** le Maire de recouvrer 30 % du montant HT de la facture pour l'installation de cette clôture.

*Francis RUEFF rejoint la salle de séance.*

### **Divers et communications**

#### **- Carrière**

Le Maire informe s'être renseigné quant au manège que les Cavaliers souhaitent mettre en place au camp du Métro. Il s'agit bien d'une carrière (non couvert) et non d'un manège (couvert).

.../...

- Association des Donneurs de Sang  
Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de « l'Amicale de don du Sang Mollau-Storckensohn-Urbès », pour laquelle le Conseil a déjà délibéré lors de la séance du 15 novembre 2013.
  
- Bûcher de la St-Jean  
Le Maire a rencontré les 2 premiers conscrits molloviens qui vont exécuter la construction du bûcher. La mise à disposition du bois, par l'ONF, sera réalisée dans les prochains temps.
  
- Bancs de l'Eglise  
Le Maire informe qu'il a participé à une réunion avec le Conseil de Fabrique quant au remplacement de 8 bancs. Le devis devra être réactualisé par les ETS FUCHS.
  
- Informations budgétaires  
Afin de permettre aux membres du Conseil d'apprécier l'installation du tableau interactif, la présentation d'un budget primitif sommaire a été réalisée.
  
- Prochaine réunion du Conseil Municipal  
La date retenue pour le prochain conseil est le 21 février 2014 à 20 h00.
  
- Prochain Secrétaire de Séance  
Le prochain secrétaire de séance sera Olivier ROMINGER.

*Clôture de la séance à 22h15.*